

Le Revest Les Eaux

*Une Rentrée
dynamique*



Dossier Ecole P.4/5



Dossier Voirie P.6/7



Culture et vie
Associative P.8

Trimestriel édité par
la Mairie du Revest

N°6

DES COURS DE LANGUE
AU REVEST

L'Ecole de langues européennes vous enseigne l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, ... que vous soyez chefs d'entreprises, salariés, étudiants ou indépendants.

Des cours collectifs de 8 à 10 personnes au maximum sont déjà donnés à la Crau, la Valette, et Toulon et en octobre au Revest (salle des Minots) :

- le mercredi de 14h00 à 19h00 ;
- le mardi et le jeudi de 18h00 à 22h00.

Ces cours, d'un coût d'environ 32€ mensuel pour une heure par semaine ne sont pas réservés qu'aux adultes et adolescents.

Les tout petits, à partir de 3 ans, peuvent s'inscrire et c'est par le jeu, le sport ou le chant qu'ils seront éveillés à la connaissance d'une langue étrangère.

En juillet et en août, l'Ecole de langues européennes organise des voyages d'une ou plusieurs semaines, chez des particuliers triés sur le volet et donc dignes de confiance.

*Pour tout autre renseignement :
Tél : 04.94.09.48.68.*

www.lerevest.83.régionland.com

Dans quelques mois, quand vous voudrez tout savoir sur le Revest Les Eaux et sur ce qui s'y passe : www.lerevest.83.régionland.com. C'est simple comme un site internet. Les loisirs, les spectacles, les commerces, les adresses utiles, tout absolument tout se trouvera sur ce site dans le module "vie de la cité". Des possibilités d'inscription et de paiement pour des services tels que cantines, centres aérés... sont en cours d'étude. C'est une première !

LA RENTREE EN BON ORDRE



Une rentrée réussie serait celle où un maire pourrait dire : "Mesdames et Messieurs, je n'ai rien à vous dire. Tout va bien et ça va continuer". Et bien non ! La rentrée des classes est un événement bien trop important pour notre commune, pour garder le silence sur tout ce que nous avons fait depuis un an pour qu'elle se déroule du mieux possible dans nos trois établissements.

Ce n'est pas un hasard si au début de cette année, lors de l'établissement du budget de la commune, nous avons décidé, dans le cadre de la mise en place d'un contrat d'objectif pluriannuel de désendettement, de se donner quand même les moyens de développer et rénover notre patrimoine scolaire et assurer pour le mieux nos obligations de voirie.

Un grand coup de neuf dans nos écoles et une mobilisation plus forte des personnels municipaux devraient nous permettre d'envisager l'avenir immédiat avec une plus grande sérénité. Néanmoins nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup à faire.

Cette rentrée est aussi marquée par le douloureux souvenir du 11 septembre 2001. Il y a un peu plus d'un an, en effet, l'Amérique était victime de terroristes qui croyaient qu'il était possible d'abattre aussi facilement une grande démocratie. Ils ont échoué mais le seul fait qu'ils aient tenté d'y parvenir montre que nous devons rester vigilants. N'oublions pas que ce sont nos amis Américains qui ont été agressés et pas l'inverse.

Angé MUSSO

In Memoriam

Il y a vingt ans, le 11 septembre 1982, un grave accident d'hélicoptère endeuillait notre commune. Pascal Audrain, Robert Capdevielle, André Regnaud, Frédérique Regnaud et Patricia Claus (Regnaud) disparaissaient à jamais. Nous ne les avons pas oubliés.

MAGAZINE D'INFORMATION

Edité par la Mairie du Revest
Directeur de la Publication
 Ange Musso, Maire du Revest
Comité de Rédaction
 Guy Bénéfice, Michel Gérodez,
 Richard NGuyen Van Nuoi,
 Jacques Rouvière, Dominique Ospizi,
 Françoise Pignerol, Nicole Le Tiec,
 Mireille Caujolle

Conception - Maquette

Sandrine Santucci
Photo de Couverture
 Guy BORENS
Impression en 1400 ex
 Espace Numérique
 Tél : 04.94.14.17.90
Distribution
 La Poste
ISSN en cours
E-mail :
 Commune-De-Le-Revest.les.Eaux @wanadoo.f

VOS IMPOTS FONCIERS EXPLIQUES

	Commune	Syndicat de Commune
TAUX 2001	18,63% <i>Commune seule</i>	4,95% <i>SITCAT 1,82 % SILIAT 3,13 %</i>
TAUX 2002	23,82% <i>Commune 22,10 %* SITCAT 1,82 %</i>	5,01% <i>SILIAT seul</i>

*Soit une augmentation de 18,63 % et non de 29,91 % comme indiquée sur la feuille d'imposition qui intègre le SITCAT, plus l'augmentation des bases.

Base	COTISATION Part communale exclusivement
1 830,00 € <i>12 000,00 F</i>	1830 € x 18,63 % = 340,93 € <i>2 236,35 F</i>
1 830,00 € <i>12 000,00 F</i>	1830 € x 22,10 % = 404,43 € <i>2 652,89 F</i>
Soit augmentation communale de : 63,50 € <i>416,53 F</i>	

Exemple d'application de ces taux à une villa d'une valeur fiscale moyenne de 1830 euros (12 000 F)

Si on tient compte exclusivement de la part communale des impôts locaux (22,10 %), l'on constate une augmentation inférieure à 64 € (environ 420 F) par foyer fiscal conforme aux engagements que nous avons pris. Cette augmentation limitée nous est malheureusement imposée par le surendettement de notre commune. Il est

important de noter que pour ce type de villa, la somme totale à payer par le contribuable s'élève à : 862,04 € (5654,61 F), mais que la part communale n'est que de 404,43 € (2652,89 F).

Quant au Syndicat de commune, composé du seul SILIAT, il subit une augmentation de 60 % par rapport à l'année précédente

afin de financer le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var.

En revanche, la taxe transport, qui depuis 2002 figure dans la colonne Commune de votre feuille d'impôt, ne fait l'objet d'aucune augmentation grâce à la création de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.

Commune / SOMECA : signature d'une convention garantissant les intérêts de tous

Dans notre magazine N°2 (septembre 2001), nous analysions le risque d'un départ de la SOMECA amputant gravement les finances de la commune si le maire, Ange Musso, ne réussissait pas à rétablir une situation compromise par la négligence de quelques-uns et qui aurait pu conduire la SOMECA à continuer son exploitation sur une commune limitrophe.

Qu'on se rassure ! les négociations, âpres et délicates, conduites par le maire avec les carriers dans un premier temps puis avec les actionnaires parisiens et leurs conseils, ont abouti le 25 juin dernier à la conclusion d'une convention garantissant les intérêts des deux parties.

BUS INFO

Depuis septembre 1999, la Régie mixte des transports toulonnais propose aux habitants du Revest, avec le bus information du SITCAT, une agence commerciale mobile. Compte tenu du succès de ce service, la RMTT a décidé de reconduire cette action. Les horaires sont les suivants de 8h30 à 12h30 : le 15 octobre, le 19 novembre, le 17 décembre 2002, le 21 janvier, le 18 février, le 18 mars, le 15 avril, le 25 mai et le 17 juin 2003.

Pour tous renseignements complémentaires : RMTT, dépôt de Brunet, rue Octave Virgili, 83100 Toulon. Tél : 04.94.03.87.00.

D'autre part, nous vous avons promis une ligne directe de bus : Le Revest / l'Université via Alphonse Daudet, elle est opérationnelle depuis le 2 septembre dernier.

ADSL au Revest : l'intervention d'Hubert Falco

La commune du Revest Les Eaux est membre de plein droit, depuis le début de l'année 2002, de Toulon-Provence-Méditerranée (TPM). Et pourtant, alors que la création de cette communauté d'agglomération repose sur un acte solidaire et reflète la volonté de onze communes, celle du Revest est absente du plan de développement ADSL de France Télécom parce que l'investissement nécessaire a été jugé trop important et peu rentable pour une commune de 3700 habitants !

Aussitôt informé, Hubert Falco, président de Toulon-Provence-Méditerranée, a fait part de son étonnement à Roger Milord, directeur régional de France Télécom et lui a indiqué que si une telle décision était maintenue, elle serait pénalisable pour l'ensemble de la communauté d'agglomération. Et il lui a rappelé que TPM avait le projet de mettre en réseau les onze communes et donc de prévoir dans son plan de développement de L'ADSL, l'équipement de notre commune.

Pour les internautes, et ils sont nombreux, c'est une excellente nouvelle, ainsi que pour la municipalité du Revest et de son Maire qui tient à remercier personnellement Hubert Falco, président de TPM mais aussi secrétaire d'Etat aux personnes âgées, de son intervention qui prouve, mais en était-il besoin, que la solidarité intercommunale au sein de TPM n'est pas un vain mot.

TELEVISION

Mauvaise qualité de réception

Plusieurs quartiers de notre commune ne recevant pas correctement les images de TDF (Groupe France Télécom), Ange Musso, maire du Revest, a écrit à la direction territoriale de ce groupe pour lui faire part du mécontentement d'un certain nombre de ses administrés, mais aussi contribuables au titre de la redevance audiovisuelle, afin que TDF prenne les mesures qui s'imposent pour que la qualité de réception des images de télévision soit bonne. Dans sa réponse, la direction nous a fait part qu'il s'agissait du site de Toulon 3, Mont Faron, impacté par de nombreuses coupures d'énergie mais que des travaux de sécurisation de cette arrivée d'énergie avaient été effectués fin mai et que tout allait rentrer dans l'ordre, sauf cas de force majeure !

TROIS QUESTIONS A VERONIQUE GAUTIER

Adjointe chargée des Ecoles



La rentrée, comme chaque année au Revest, s'est effectuée calmement avec cependant, vous l'aviez noté, quelques nouveautés par rapport à l'année précédente. En effet, s'agissant de l'école en général et de l'éducation et du confort de nos enfants en particulier, la municipalité, sous l'impulsion de son maire Ange Musso et de Véronique Gautier adjointe chargée des écoles, a mis en œuvre, comme prévu d'ailleurs, un vaste programme de travaux destinés à améliorer la qualité de vie de tout un chacun et assurer, en même temps, la sécurité de tous. Le récapitulatif ci-après des travaux qui ont été effectués ces derniers mois ne surprendra personne puisque, pour la plupart d'entre eux, ils étaient prévus de longue date en concertation bien sûr avec tous les intéressés.

Revest Magazine : *En prévision de la rentrée qui vient de se dérouler, un certain nombre de grands travaux ont été réalisés. Qu'avez vous à dire à ce sujet ?*

Véronique Gautier : Maintenant que nous avons agi, on peut en parler ! En effet, certains de nos projets sont devenus réalité, à commencer par la mise en place, pour tous les élèves de l'école primaire, d'un plateau multi-activités aux normes de sécurité européennes en remplacement du terrain stabilisé qui était dangereux en raison de son environnement (arbres et poteaux électriques au milieu). Dans le même temps, la municipalité a fait construire un quatrième court de tennis (cf. page 4) destiné bien sûr au Tennis Club Municipal et à ses adhérents, mais ce court sera mis en priorité à la disposition des élèves (qui possèdent la clé) pendant le temps scolaire. La réalisation de ces équipements pour notre école primaire a certes nécessité l'abattage d'une vingtaine de pins mais il faut préciser que la majeure partie était malade et ils devenaient dangereux.

Ces nouvelles installations, évidemment conformes aux nouvelles réglementations offrent encore plus de sécurité aux enfants tout en développant leur motricité et leur socialisation par le jeu.

Enfin, pour être complet, il faut ajouter que la chaufferie de l'école primaire, vétuste et en mauvais état, a été réhabilitée et que les cuisines vont être dotées

d'une nouvelle machine à laver la vaisselle qui sera opérationnelle dès la Toussaint.

Revest Magazine : *Ce que vous venez d'évoquer concerne l'école primaire. Est ce que d'autres travaux ont été réalisés pour les maternelles et quelle solution a été trouvée au problème récurrent de restauration scolaire pour Jules Ferry ?*

Véronique Gautier : Bien sûr, d'autres travaux ont été réalisés. Je cite pour mémoire la construction d'un abri pour les vélos, des aménagements de bordures et de sécurité autour de la piscine (Jules Ferry) et l'aire de jeux (Dardennes) et beaucoup d'autres travaux d'entretien et de propreté, plus l'aménagement d'une salle de sport à Dardennes mise à la disposition de l'école mais qui sera utilisée par le club de karaté.

Mais le plus important, à mes yeux en tout cas, c'est que, pour la première fois depuis très longtemps, tous les enfants ont été acceptés à la cantine.

A Dardennes, la restauration scolaire n'a jamais posé de problème. En revanche, à la maternelle Jules Ferry où les places étaient comptées, nous allons réussir à résoudre ce problème par l'agrandissement, durant l'été prochain, du restaurant scolaire. Ce problème, enfin, sera réglé une fois pour toutes dès la rentrée 2003.

En attendant, si nous avons pu inscrire tout le monde pour la rentrée, c'est grâce à la concertation que nous avons établie avec les parents d'élèves, les ATSEM (Agents Technique et de Service des Ecoles Maternelles) et les enseignants.

CALENDRIER SCOLAIRE 2002/2003

	Zone A	Zone B + Corse	Zone C
Toussaint	Mercredi 23 octobre Lundi 4 novembre 2002	Mercredi 23 octobre Lundi 4 novembre 2002	Mercredi 23 octobre Lundi 4 novembre 2002
Noël	Samedi 21 décembre 2002 Lundi 6 janvier 2003	Samedi 21 décembre 2002 Lundi 6 janvier 2003	Samedi 21 décembre 2002 Lundi 6 janvier 2003
Hiver	Samedi 22 février Lundi 10 mars 2003	Samedi 15 février Lundi 3 mars 2003	Samedi 8 février Lundi 24 février 2003
Printemps	Samedi 19 avril Lundi 5 mai 2003	Samedi 12 avril Lundi 28 avril 2003	Samedi 5 avril Mardi 22 avril 2003
Début des vacances d'été	Samedi 28 juin 2003	Samedi 28 juin 2003	Samedi 28 juin 2003

Zone A : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.

Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.

Zone C : Bordeaux, Creteil, Paris, Versailles.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Nous avons trouvé une solution intermédiaire pour cette année afin que tous les parents qui le souhaitent puissent inscrire leurs enfants à la cantine. Pour moi c'est une grande satisfaction au regard de tous les problèmes que nous avons connus ces dernières années.

Revest Magazine : Pendant l'année scolaire les enseignants imaginent et proposent des sorties éducatives (classes de découvertes). Comment fonctionnent-elles et avec quel budget?

Véronique Gautier : C'est la municipalité, et c'est bien normal, qui finance ces "classes". Ce sont les enseignants qui décident de l'utilisation de ces fonds dans le cadre des sorties. En 2002, les sommes affectées à ce poste sont passées de 12 181 € (79900F) à 14 240 € (93408F), soit une augmentation de 16,90%.

Elles ont permis à deux classes de maternelle de passer une semaine dans une ferme pédagogique à la Roque Esclapon, à une primaire d'effectuer un séjour à Venise, plus quelques visites ponctuelles (école du cirque) et des sorties avec l'association Regain.

Si, pour quelque raison que ce soit, les sommes allouées à ce poste n'étaient pas utilisées en totalité, elles ne seraient pas affectées, et c'est une première, à d'autres services, mais reportées sur le budget 2003 au chapitre "Classes de découvertes".

Après 18 mois d'activités seulement, le bilan que je viens de dresser peut être qualifié, sans fausse modestie, de "globalement positif". Nous avons beaucoup d'autres projets sur le feu et si nos finances le permettent ils se réaliseront dans les plus brefs délais. Dans le cas contraire, nous ferons comme tout le monde, nous attendrons des jours meilleurs mais, dans tous les cas, la municipalité et moi-même avons l'intention de poursuivre la modernisation de nos trois établissements sans faiblesse et avec la plus grande détermination.

LES TRAVAUX ENGAGES PAR LA MUNICIPALITE

Ecole maternelle

Jules Ferry

- Travaux de bordures et de margelles autour de la piscine, plus travaux d'embellissement pour la plantation future de fleurs ;
- Construction d'un abri à vélo de 12m² ;
- Achat de tables pour la cantine ;
- Gros travaux de plomberie pour l'extension du réseau d'eau chaude à l'étage supérieur ;
- Réparation ou changement de toute installation défectueuse ou en mauvais état.

-En projet : agrandissement du réfectoire pour la rentrée 2003.

Ecole maternelle

de Dardennes

- Importants travaux de sécurité avec pose d'un sol souple sur l'aire de jeux ;
- Travaux de propreté, peintures diverses, pose de rideaux et de persiennes ;
- Réfection de l'enclos pour les chèvres ;
- Entretien sanitaire et pose de lambris ;
- Salle de sport mise à disposition de l'école pendant le temps scolaire ;

- En projet : création d'un réfectoire.

Ecole primaire

- Réalisation d'un plateau multi-sports d'une superficie de 420m² (28X15m) sur lequel les enfants en toute sécurité pourront pratiquer au choix : foot, basket, hand, volley...
- Construction d'un auditorium destiné principalement aux fêtes scolaires, au théâtre...
- Réfection complète de l'installation de chauffage défectueuse depuis de nombreuses années ;
- Installation, pour la Toussaint d'une nouvelle machine à laver la vaisselle avec tunnel de séchage. Ce nouveau type de matériel était indispensable puisque l'ancienne installation, d'une capacité de 350 repas était très proche de son seuil de saturation.

EN PROJET POUR 2003

- Construction de deux nouvelles classes en dur, en remplacement des deux préfabriqués existants. Ces deux salles, d'environ 30 places chacune, permettront aux élèves de travailler dans de meilleures conditions, à l'abri des grosses chaleurs.

COUPONS SPORTS 2002

Modalités d'attribution

Le coupon sport constitue une aide de l'Etat pour le paiement des cotisations demandées par les clubs. En sont bénéficiaires : les jeunes de 10 à 18 ans, dont la famille perçoit l'allocation de rentrée, et qui pratiquent, sur la commune du Revest, le football ou le tennis.

Des coupons sport, d'une valeur de 16€ sont délivrés aux jeunes remplissant les conditions de paiement ci-dessus et devant acquitter le paiement d'une cotisation annuelle dans une des deux associations agréées (football ou tennis uniquement).

Le montant de l'aide est fonction du montant de la cotisation. Par exemple, pour une cotisation allant jusqu'à 53,43€ (350 F), un coupon sport ; pour une cotisation supérieure à 53,43€, deux coupons sport.

TENNIS CLUB MUNICIPAL

Un initiateur et un quatrième court supplémentaires

Une nouvelle saison sportive a débuté ce 19 septembre au tennis Club du Revest qui dispose désormais d'un court supplémentaire, tout neuf, ce qui porte à quatre le nombre de courts disponibles pour les enfants qui entament l'école de tennis.

Egalement à leur disposition un nouvel initiateur, Mathieu Carelli, étudiant en STAPS, ce qui va permettre au club d'augmenter le nombre d'élèves sans limiter le nombre d'inscrits (140) l'an passé, soit une marge de manœuvre plus large que les années précédentes.



“Nous devons être capables d'entretenir convenablement notre commune, même si elle s'étend sur 2400 ha”

nous déclare René SIMIAN, responsable de la voirie

Le rôle de la voirie, qu'il s'agisse d'une commune de dimension modeste comme la nôtre, ou de tout autre commune, est d'une importance capitale. C'est évidemment beaucoup de travail (31 km de voies publiques et 2400 ha de superficie), un personnel à gérer au quotidien et du matériel spécifique à entretenir régulièrement. Pour en savoir plus, nous avons posé quelques questions à René SIMIAN, conseiller municipal, plus spécialement chargé de la voirie, de l'eau et de l'assainissement.

Revest Magazine : La voirie, semble-t-il, représente la charge la plus lourde à supporter pour une municipalité. En est-il encore de même aujourd'hui alors que les techniques évoluent sans cesse ?

René Simian : Oui et de plus en plus. La technique si elle facilite les tâches ne remplace pas encore, fort heureusement, les hommes qui la servent. Ce poste voirie, dont la gestion s'apparente par bien des côtés à celle d'une entreprise de taille moyenne, représente financièrement quelque 30% sur les investissements. C'est très important, surtout pour une commune de dimension modeste comme celle du Revest où le travail à effectuer demande le temps plein d'une équipe de 18 personnes au total dotée d'un matériel adapté, onéreux et lourd d'entretien.

Revest Magazine : Comment fonctionnez-vous, avec quel personnel et quel matériel ?

RS : Comme toute entreprise qui se respecte notre fonctionnement est défini chaque semaine en commission sous la direction du Maire. Nous ciblons les tâches à effectuer, ordonnons les priorités, arrêtons les besoins en hommes et en matériels puis agissons. C'est aussi simple que cela sauf qu'il y a 18 personnes à gérer : cinq pour la voirie proprement dite, trois pour les ordures ménagères, une pour le tri plus trois postes spécifiques (peinture, ferronnerie et électricité) et six agents d'entretien dont deux emplois jeunes et un apprenti.

Ce personnel est suffisant, formé et compétent, sauf dans des cas bien précis, la mécanique par exemple ou un vide reste à combler. Une formation supplémentaire ou une embauche serait nécessaire.

Revest Magazine : Des embauches en perspective ?

RS : Le passage aux 35 heures ne nous a pas facilité la tâche. Si nos finances l'avaient permis, nous aurions dû créer deux postes supplémentaires. Néanmoins, après négociation, nous allons pouvoir embaucher deux personnes en remplacement d'un départ à la retraite, ce qui va considérablement améliorer le service.

Revest Magazine : Ce personnel, dont nous savons maintenant qu'il est qualifié et compétent, a-t-il suffisamment de moyens en matériel pour effectuer la voirie sur une commune aussi étendue que la nôtre ?

RS : Notre parc de véhicules, 18 au total, est adapté aux différentes tâches qui nous incombent, mais pour certains d'entre eux la limite d'âge (plus de 20 ans) est atteinte.

Nous avons donc mis en place un plan de rajeunissement sur 5 ans afin de doter, à terme, la municipalité de moyens efficaces et appropriés.

Progressivement nous avons prévu le remplacement des engins les plus vieux par d'autres neufs ou d'occasion récente. En 2002, un camion a déjà été acheté. En 2003, nous allons acheter deux autres véhicules utilitaires légers

Revest Magazine : D'autres projets encore, concernant la qualité de vie et l'environnement par exemple ?

RS : Si nous avions les moyens de nos ambitions, la commune du Revest serait la plus belle du monde. Ce n'est pas encore le cas mais on fait " comme si " !



Par exemple, nous avons voté un budget fleurs pour 2003 de 15 000 € (contre 4000 € auparavant) et, dans la foulée, nous avons mis en place trois équipes dont une rien que pour la propreté et l'embellissement de la commune. Une autre équipe de deux personnes sera affectée toute l'année au débroussaillage et à l'entretien des routes et des chemins. Sachant que la commune du Revest totalise 31 km de voies publiques, cette équipe, comme toutes les autres, a du pain sur la planche.

Et quand bien même elle aurait du temps libre, la polyvalence saura les occuper utilement.

Enfin, depuis quelques mois, des rondes plus fréquentes ont été programmées afin que tout le territoire de la commune soit régulièrement inspecté et que toute anomalie soit relevée et traitée dans les plus brefs délais. Nous avons, en fin d'année 2001 et au début de cette année, mis en place des réunions de quartier, qui ont immédiatement retenu notre attention parce qu'elles se sont révélées riches d'ensei-

gnement. Pour la première fois en effet, nous nous sommes retrouvés en direct avec la population. Le dialogue qui s'est instauré nous a appris tout ce que nous aurions eu du mal à savoir par nos propres moyens concernant les petits travaux au quotidien dans les quartiers. Dès cet hiver, comme nous l'avions promis, nous reprendrons contact avec les habitants, quartier par quartier, afin de poursuivre cette expérience.

ENVIRONNEMENT LE BRUIT EN CAUSE

Ce sont les bruits inutiles ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués par les comportements désinvoltes de personnes, directement par l'intermédiaire d'objets bruyants ou d'animaux qu'ils possèdent comme :

- les cris d'animaux, principalement des chiens mais également des volailles ;
- les talons, claquements de porte, cris, conversation à voix forte ;
- les jeux bruyants pratiqués dans des locaux inadaptés ;
- la pratique d'un instrument de musique ;
- la diffusion du son et de la musique, télévision, chaîne hi-fi ;
- les appareils électroménagers ;
- les équipements de ventilation et de climatisation individuelle non liés à une activité industrielle ou commerciale ;
- les travaux de bricolage, le jardinage.

Cette liste est indicative et non exhaustive. Dans tous les cas ces bruits sont gênants car ils se répètent fréquemment, ils durent longtemps ou sont très forts.

Ils constituent une infraction.

LE CADRE LEGAL

En application de la loi sur le Bruit de 1992, l'article R.48.2 du Code de la santé publique prévoit que toute personne qui aura été à l'origine par elle-même ou par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité, d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage par sa durée, son intensité, sa répétition est passible d'une amende de 3ème classe.

D'autre part, un arrêté préfectoral du 17 juillet 1989, stipule, dans son article 4 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique, ne peuvent être

effectués que :

- les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

LES ETABLISSEMENTS DIFFUSANT DE LA MUSIQUE AMPLIFIEE

Le décret de loi n°98-1143 du 15 décembre 1998 relatif aux établissements ou locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée, est pris en compte par la loi sur le bruit.

De plus, et afin d'imposer aux exploitants d'établissements la prise en compte de la gestion des niveaux sonores, la réglementation impose de faire réaliser une étude de l'impact sonore qui doit comporter :

- l'étude acoustique ayant permis d'estimer les niveaux de pression acoustique,
- la description des dispositions prises pour limiter le niveau sonore et les émergences aux valeurs fixées par la réglementation.

LES NUISANCES SONORES GENEREES PAR LES DEUX ROUES

Les nuisances sonores dues aux véhicules deux roues sont un motif important de plaintes auprès des maires et l'ampleur du phénomène est telle que ces bruits sont indéniablement ceux qui touchent le plus grand nombre de nos concitoyens.

Aujourd'hui, des contrôles sur l'état des pots d'échappement peuvent être effectués grâce à un tachymètre et un sonomètre que nous allons mettre en place très prochainement.

Une action de prévention donnera l'obligation aux utilisateurs de pot d'échappement bruyant de se mettre en règle.

Problèmes de nuisances sonores : contacter la police municipale au 04.94.98.19.92.



La municipalité du Revest, en collaboration avec de nombreuses associations Revestoises envisage diverses actions dans le cadre de l'organisation du téléthon.

Les personnes qui souhaitent participer à ces actions sont priées de contacter en mairie Nicole Le Tiec ou Mireille Caujolle : 04.94.98.19.90.

* Samedi 14 décembre 2002, L'ESCRM organise à la Maison des Comoni, Salle Pétrarque, un loto richement doté. Qu'on se le dise et qu'on vienne nombreux !

● L'A.R.I. (Atelier Revesto d'Informatique) a repris ses activités informatiques de l'école primaire. Le club profite de nouveaux appareils performants obtenus avec le concours de la municipalité et du Conseil général et dispose d'un accès internet.

Pour tout renseignement : 06.84.75.60.04.

Rentrée artistique aux Comoni

Après une année de transition, la programmation art contemporain de la Maison des Comoni s'est remise en place, avec au premier semestre une très belle exposition de photographies d'Elia Bachini : "silences écrits de danse", jusqu'au 3 novembre. En ce mois de septembre, la dominante "photographie et nouveaux médias" que nous espérons donner à la salle d'exposition se poursuivra avec une exposition consacrée à la vision photographique des carrières du Revest par deux artistes : Hélène Thérêt et Marc Chostakoff.

A cet égard, nous tenons à remercier nos partenaires et notamment la SOMECA qui par son aide a permis la réalisation de ce projet.

Cette orientation vers la photographie ne nous empêche pas de proposer d'autres choses. Au mois de novembre l'exposition "éclectisme appliqué" nous donnera l'occasion de voir les productions plastiques des enseignants en arts plastiques et arts appliqués du Lycée d'Enseignement Supérieur de la Grande Tourrache, avant d'accueillir pour la fin de l'année une exposition de l'association "Couleurs revestaises", exposition en hommage à Daniel Piton qui nous a quittés cette année.

Un programme très chargé donc : "Eclectisme appliqué" à partir du 15 novembre jusqu'au 8 décembre ; et "Couleurs revestaises - hommage à Daniel Piton" du 15 décembre au 1er janvier.

DEUX NOUVELLES ASSOCIATIONS AU REVEST

Les Amis du musée d'art sacré...

Cette nouvelle association, dont le but est de faire découvrir les collections exposées au musée d'art sacré, organise des conférences et des débats. Pour tous renseignements complémentaires : Y. Romani, 93, impasse des Abeilles d'Or 83200 Le Revest.

Tél. : 04.94.98.80.54.

... et Les Cassettes cailloux

Cette nouvelle association, qui n'a pas encore de siège social fixe, est présidée par M. Quentin Pognant Gros. Son but, promouvoir la taille manuelle et artisanale de la pierre. A cet égard, tous les samedis, un compagnon tailleur vient prodiguer ses conseils en pleine nature près du stade municipal.

Les Cassettes cailloux, 470, route du Colombier 83200 Le Revest.

Tél. : 06.77.12.71.30.

Corps Sonore (Expression vocale-chant)

L'Association "Corps sonore" organise depuis le 30 septembre sur la commune, des ateliers hebdomadaires et stages en "Expression Vocale-Chant" pour adultes et enfants de 5-7 ans et 8-11 ans.

Ateliers adultes : Basés sur la méthode de la psychophonie, ces ateliers permettent de découvrir sa voix pour s'ouvrir à soi-même et aux autres, de découvrir son corps comme instrument sonore (travail sur les vibrations), de découvrir le plaisir de chanter en groupe, par des exercices de détente corporelle et phonatoire, de respiration, de posture, de vocalises d'éveil et d'échauffement, d'apprentissage d'un répertoire de chants.

Ateliers enfants : Pour partager aussi avec d'autres des exercices et des jeux sur la respiration, la détente et la relaxation, la concentration, les cinq sens, le rythme à partir de petits instruments de musique, la découverte et la pratique de vocalises et jeux vocaux, l'apprentissage d'un répertoire de chants adapté à la tranche d'âge concernée.

Renseignements et inscriptions auprès de D. Duchambon au :
04.94.89.39.85 ou 06.07.24.79.66.

● Du 7 au 15 décembre prochain, les Ateliers de Reine organisent leur marché de Noël et, le 20 du même mois, une veillée calendaire. Tous les travaux de cette association (patchwork, tapis, mosaïques,...) seront exposés pour être vendus. Il s'agit de pièces uniques, d'une qualité exceptionnelle, provençales, authentiques et artisanales. Nous comptons sur votre présence.

SANTÉ : une ostéopathe au Revest

Line KVIVIK COTE, anciennement kinésithérapeute, est maintenant installée comme ostéopathe après des études adaptées à sa nouvelle profession. Elle exerce depuis le 1er septembre à la même adresse qu'auparavant c'est à dire au : 547, route Eugène Baboulène. Consultations sur rendez-vous :
Tél : 04.94.98.10.51 / 06.71.72.81.69.
Rappelons que Marie BRUNETEAU et Geneviève KERMORGANT, kinésithérapeutes de leur état, sont toujours à la même adresse et au même numéro de téléphone **Tél : 04.94.98.10.51.**

REGAIN Connaître et protéger la nature

Le club CPN, centre de loisirs sans hébergement, s'est donné pour objectif de sensibiliser l'enfant à son environnement naturel proche et lui faire découvrir la faune et la flore méditerranéennes.

Sur un terrain de 11 000m² comportant un jardin potager de biodiversité, un espace boisé et une zone de prairie sauvage, l'Association Le Regain, maître d'œuvre, pilote par groupe de douze enfants, nombre d'activités où l'on apprend à connaître et protéger la nature tout en s'amusant : planter des arbres, pister des mammifères, nourrir les oiseaux,...

La participation financière est de 4,5 € la demi-journée du mercredi ; de 7,6 € forfaits à la journée pendant les vacances scolaires.

Début des activités : octobre 2002. Inscription et réservation dès que possible auprès de Marion Castera, Association le Regain, 18, rue de la Paix, 83200 Le Revest les Eaux.

Tél : 04.94.98.19.46.



Pour marquer la clôture de la saison du centre maternel de Dardennes, après deux mois d'intenses activités, la Fédération des œuvres Laïques a monté un spectacle joué par les enfants dont le plus vieux a tout juste 6 ans. Auparavant, le maire du Revest, Ange Musso, a inauguré l'œuvre créée par les enfants laquelle identifiera, où qu'elle se trouve, le Centre de loisirs sans hébergement au Revest.

Ci-dessus, une vue du spectacle donné par tous les enfants, encadrés par une équipe très compétente animée par Astrid Schleret, Vincent Caplain et Murielle Gandaga. Bravo à tous, mais aussi à Anne Krog qui a si gentiment prêté son temps, son matériel et ses conseils pour la réalisation de la stèle.